

La Voix Agen Agglo

février 2024 n°413

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriauxagen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

Touche pas à mon COS

Après le refus de la prime inflation, la baisse du budget des formations professionnelles, il semblerait que c'est au tour de notre comité des œuvres sociales, d'être amoindri de 2,5 % de son budget par la ville d'Agen.

La commande du Président Maire est de faire 1 million d'euros d'économie sur le budget 2024 et un de ses leviers est le COS.

Quand on peut lire que la Mairie se félicite de maintenir des finances « saines » et d'apprendre en ce début de semaine que la subvention ville d'Agen au COS devrait être sabrée de 2,5 %, c'est à se demander jusqu'où cette politique du « paraître » gardera la main sur des politiques sociales dont les agents de l'agglomération ont bien besoin.

Ce ne sont pas les mesurette nationales sur le point d'indice qui compenseront le début de la destruction de ce COS local.

Nombre d'agents peuvent grâce au COS :

- S'autoriser à partir en vacances
- Mettre sur leurs tables quelques produits locaux à des prix intéressants
- Etre épaulés en cas de coup durs
- Participer aux diverses propositions faites tant aux actifs et leurs enfants, qu'aux retraités.

La présentation du budget prévisionnel de la ville d'Agen est prévue le 25 mars.

Nous allons d'ici là solliciter une rencontre avec le maire pour défendre notre COS.

Le COS n'est pas une association comme les autres, c'est l'équivalent d'un CE, c'est du salaire différé ! On n'y touche pas

Organigramme général de l'administration commune

- ✓ Suppression de la Direction de la Sécurité et de la Salubrité :
 - La Police Municipale rattachée directement à la Directrice de Cabinet
 - L'Hygiène rattachée au service Santé (Direction de la Solidarité)
 - La Propreté rattachée à la **Direction des Services techniques en régie** (nouvelle appellation de la Direction des Centres Techniques)
 - Eve NEMBRINI nommée Directrice générale des services adjointe
- ✓ Direction des Services techniques délégués et Collecte : nouvelle appellation de la Direction des Projets et services délégués
- ✓ L'unité « accueil » rattachée à la Direction de la citoyenneté
- ✓ Service jeunesse et périscolaire (nouvelle appellation du service Accueil périscolaire)
Création d'un poste de Coordinateur(trice) Jeunesse et d'un poste de Directeur(trice) multi-sites périscolaire

Vote du syndicat : abstention

Les représentants du syndicat CGT s'abstiennent concernant l'organigramme du service politique de la ville et jeunesse et périscolaire.

Le syndicat demande d'éclaircir le projet des deux organigrammes et que les missions des agents soient définies.

La mise en place de ce nouvel organigramme sera effective en septembre.

L'administration s'engage à rencontrer les agents concernés par ces changements.

Par ailleurs, le service des archives est rattaché à la médiathèque avec une direction commune.

Le syndicat demande à ce que le service archives apparaisse clairement dans l'organigramme.

Tableau des effectifs

Création de 8 Équivalent Temps Plein (ETP) / suppression de 9 ETP.

Vote du syndicat : Contre

Plan de formation 2024

- ✓ BP 2024 : 154 000 € (pour un montant total de demandes à hauteur de 278 449€)
- ✓ BP 2024 Eau et Assainissement : demandes à hauteur de 7 500 €

Vote du syndicat : Pour

La collectivité notifie que pour « des raisons d'économie » le budget concernant les demandes de formation effectuées par les agents a été divisé par deux. Le syndicat regrette ce choix de l'administration qui ne permet pas à l'ensemble des agents de se former.

Au vue de l'appauvrissement des formations du catalogue du CNFPT, le syndicat demande que le budget soit de 50% pour le CNFPT et 50% pour d'autres organismes

- ✓ Frais de déplacement à la charge de la collectivité 9%
- ✓ CNFPT 56%
- ✓ Autres organismes 35%

Information sur les horaires d'été

- ✓ Heures d'ouverture des services au public : **de 8h à 15h**

Les horaires d'été seront appliqués tous les ans sur les mois de juillet et août.

Cette année exceptionnellement, le dispositif ne débutera que le 15 juillet 2024 (tour de France et défilé du 13 juillet) et prendra fin le 31 août 2024.

- ✓ Services, établissements ou activités non concernés :
 - Aquasud/Garonne plage
 - Les crèches

- Les centres de loisirs/trotte lapin
- Les sorties des centres sociaux vers des points d'eau
- Toutes les activités effectuées la nuit ou le matin dont l'horaire ne dépasse pas 15h
- Les activités effectuées lors d'évènements comme les fêtes d'Agen (le week-end de l'évènement)
- L'agent de permanence à la résidence autonome de la Salève
- Les agents travaillant dans des établissements externes à l'administration commune

Le syndicat demande qu'une note de service soit effectuée, détaillant les modalités du dispositif et que celle-ci prenne en considération les besoins des agents de chaque service.

Vote du syndicat : abstention

Information sur les nouveaux horaires des agents de la Médiathèque

- ✓ L'administration se donne un délai de 6 mois pour évaluer la nouvelle organisation. Le syndicat demande qu'une évaluation soit effectuée à chaque CST.

Questions diverses :

- Agression d'un agent à la déchèterie de Foulayronnes : Le syndicat demande la présence d'un 2^{ème} agent lors de la fermeture de la déchetterie.
- Difficultés de management et de relations humaines au service propreté : le syndicat sollicite une entrevue avec Mr le Maire.
- Le syndicat soulève la problématique du manque de chef de service (propreté) et pas de direction sur le site du CTM.
- Le syndicat demande qu'une note de service explicative concernant l'évolution de carrière des CDD et CDI soit réalisée :

L'administration nous informe que l'évolution de la grille salariale des CDD et CDI s'effectue tous les 2 ans.

700 euros de plus chaque mois ...pour qui ?

L'affaire a fait grand bruit à l'Assemblée nationale, mais n'a provoqué aucun débat ni commentaire au Sénat. Alors que le bureau de l'Assemblée vient de décider d'augmenter de 300 euros l'avance sur les frais de mandat des députés, leurs collègues sénateurs ne sont pas en reste : leur enveloppe va en effet gonfler de près de 12 % cette année, **soit 700 euros de plus chaque mois**. Un surcoût qui est évalué à plus de 2,9 millions d'euros par an sur les fonds propres du Sénat, où siègent 348 élus.



Le Président confirme ses orientations néfastes

Hier soir, Emmanuel Macron s'est donc livré, à l'occasion d'une conférence de presse, à un long plaidoyer en faveur de sa politique libérale.

Prônant l'austérité accrue pour le plus grand nombre et les plus démunis, justifiant toutes les régressions sociales et atteintes à la vie démocratique qu'il a mises en œuvre, il a confirmé être avant tout le président d'une minorité de privilégiés.

Dans un exercice de plus de deux heures au ton toujours donneur de leçons, il a abordé de manière brève la Fonction publique, ses agents et ses agents.

Etait-ce pour annoncer les milliers de créations d'emplois indispensables au bon accomplissement des missions publiques et à l'amélioration des conditions de travail ? Pas du tout.

Etait-ce alors pour envisager un plan visant à résorber la précarité ? Pas davantage.

Etait-ce enfin pour faire savoir qu'une négociation allait s'ouvrir sans délai pour aboutir dès 2024 à de significatives augmentations générales de salaires avec, en particulier, une forte revalorisation du point d'indice, comme le demandent toutes les organisations syndicales ? Pas le moins du monde.

Non, persistant dans ses visées régressives et de mise à mal de la Fonction publique, Emmanuel Macron a plaidé pour l'accentuation de la rémunération dite au mérite, via le projet de loi porté jusqu'à présent par Stanislas Guerini.

La CGT l'affirme à nouveau : ce n'est surtout pas de cela dont ont besoin les agents.es des trois versants de la Fonction publique, titulaires comme non-titulaires.

Nous ne savons que trop ce qui se cache autour de la méritocratie : des parties de salaires aléatoires, des rémunérations discriminatoires, contraires au principe d'égalité et source d'iniquité dans le service rendu aux usagers, le creusement des inégalités entre les femmes et les hommes.

C'est l'exact contraire de ce qu'il convient de faire.

Ce qui est nécessaire et urgent, c'est de mettre en œuvre des mesures transversales visant à mieux reconnaître les qualifications, c'est de procéder immédiatement à une augmentation de la valeur du point d'au moins dix pour cent, c'est de redonner de l'amplitude aux carrières, c'est de revaloriser les métiers à prédominance féminine.....

Attachée à l'intérêt général et au progrès social, c'est ce que la CGT va continuer à mettre en avant. Face aux projets porteurs de nouveaux reculs du Président, la CGT entend élever le rapport de forces, dans l'unité la plus large, pour obtenir de réelles avancées.

Pas tous logés à la même enseigne !!!

Elisabeth Borne va toucher son indemnité de 1^{ère} ministre encore 3 mois

Soit 44730 euros

Elle aura aussi un secrétaire, un chauffeur et tous ses frais de carburant pris en charge pendant 5 ans. N'oublions pas qu'elle a démissionné, pendant ce temps les Français ont du mal à joindre les deux bouts.

Tout augmente !! Face à l'inflation, **l'assemblée augmente les frais de mandats des députés de 300 euros par mois**

Les députés ont décidé le 24 janvier d'augmenter de 300 euros l'avance de frais de mandat qui leur permet de financer des déplacements ou de louer des permanences, pour suivre les effets de la hausse des prix !

